



PROCES VERBAL
DU
CONSEIL MUNICIPAL

- - -

S E A N C E

DU

MERCREDI 11 JUIN 2025

- - -

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 juin 2025

convoquée le 03 juin 2025.

sous la présidence de Mme Valérie ROMILLY, Maire.

<u>Conseillers Municipaux</u>	<u>Membres présents :</u>	Mme DA-COSTA COLCHEN, M. PARACHINI, Mme DUBOIS, M. MICHALIK, Mme BRUNI, Mme TRAPP, M. SERIS, M. SLADEK, M. LEONARD, M. ARLEN, Mme TAVARES, Mme GORSZCZYK, M. VECCHI, M. WALKIEWICZ, M. STORCK, Mme CONICELLA, Mme MURA, M. FORFERT, M. LAMM.		
<u>en fonction</u>	: 29			
<u>présents</u>	: 20			
<u>excusés</u>	: 6	M. ERNST, M. HONIG, Mme KNOB, Mme SOREAU, Mme MOUROT. M. KASPRZAK.		
<u>non excusé</u>	: 3	Mme SANTORO, Mme RUSSO, M. HAOUA.		
<u>procurations</u>	: 6	<u>ont donné procuration :</u>		
		M. ERNST	à	Mme ROMILLY
		M. HONIG	à	M. PARACHINI
		Mme KNOB	à	Mme BRUNI
		Mme SOREAU	à	Mme DA COSTA
		Mme MOUROT	à	Mme DUBOIS
		M. KASPRZAK	à	M. LAMM

Responsable des Services Municipaux (Art. L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales) :
M. SERIER, Directeur Général des Services.

Madame le Maire ouvre la séance à 19h05.

*_*_*_*

ORDRE DU JOUR

0 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 AVRIL 2025.

1 FINANCES

- 1.1 ENERGIE ET SERVICES – RESULTATS DE CLOTURE 2024 ET AFFECTATION
- 1.2 BUDGET PRINCIPAL – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024
- 1.3 BUDGET PRINCIPAL – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
- 1.4 BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024
- 1.5 BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE NUMERO 1
- 1.6 BUDGET PRINCIPAL – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU BUDGET ANNEXE REGIE DE CHALEUR DE HAGONDANGE
- 1.7 BUDGET ANNEXE RCH – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024
- 1.8 BUDGET ANNEXE RCH – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
- 1.9 BUDGET ANNEXE RCH – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024
- 1.10 BUDGET ANNEXE RCH – DECISION MODIFICATIVE NUMERO 1
- 1.11 VIVEST – OPERATION NUMERO 5213 – 6 RUE SAINT JACQUES – ACQUISITION-AMELIORATION THERMIQUE DE 15 LOGEMENTS COLLECTIFS – GARANTIE D'EMPRUNT

2 AFFAIRES GENERALES

- 2.1 PROTOCOLE DE RESILIATION AMIABLE D'UN BAIL COMMERCIAL

3 PERSONNEL MUNICIPAL

- 3.1 RECOURS A DES BENEVOLES POUR EXERCER DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC
- 3.2 ENGAGEMENT DE FONCTIONNAIRES DANS LE CADRE D'ACTIVITES ACCESSOIRES POUR DES MISSIONS AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX

4 POLE EDUCATION

- 4.1 ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ALSH – PARTICIPATION MUNICIPALE
- 4.2 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POLE EDUCATION

5 CITOYENNETE

- 5.1 ATTRIBUTION DE SUBVENTION – CCAS

6 VIE ASSOCIATIVE

- 6.1 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – SPORTIVES
- 6.2 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – CULTURELLES
- 6.3 ATTRIBUTION DE SUBVENTION – DIVERS

7 AFFAIRES DIVERSES - INFORMATIONS DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU PROFIT DE MADAME LE MAIRE

- 7.1 Décision n° D/06/2025 - Attribution marché spectacles pyrotechniques
- 7.2 Décision n° D/07/2025 - Attribution marché sécurisation des sites sportifs

25 – 42 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 AVRIL 2025.

RAPPORT

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 30 avril 2025 qui a été transmis à tous les conseillers.

Présents	:	20
Votants	:	26
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	26
Pour	:	26
Contre	:	0

Arrivée de Madame SANTORO.

25 – 43 ENERGIE ET SERVICES – RESULTATS DE CLOTURE 2024 ET AFFECTATION

RAPPORT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le compte administratif 2024 du budget « Electricité » de la Régie Municipale d'Electricité et de Télédistribution présente un résultat de clôture de 3 770 840,41 € et celui de la « Télédistribution » un résultat de clôture de 985 083,14€.

Electricité :

- en report à nouveau la somme de	2 906 184,14 €
- affectation en réserve d'investissement pour	864 656,27 €
- reversement à la collectivité locale de rattachement	0,00 €

Télédistribution :

- en report à nouveau la somme de	506 658,50 €
- affectation en réserve d'investissement pour	478 424,64 €
- reversement à la collectivité locale de rattachement	0,00 €

MOTION

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 05 juin 2025.

AUTORISE le Conseil d'Administration à affecter les résultats 2024 comme suit, de manière à pouvoir couvrir les besoins en fonds de roulement et investissements importants en électricité (distribution et transport, fourniture, production, services chez l'abonné) et pour la télédistribution, les besoins liés aux investissements importants sur le réseau (internet très haut débit, options télé, développement de nouvelles sources de profit) :

Electricité :

- en report à nouveau la somme de	2 906 184,14 €
- affectation en réserve d'investissement pour	864 656,27 €
- reversement à la collectivité locale de rattachement	0,00 €

Télédistribution :

- en report à nouveau la somme de	506 658,50 €
- affectation en réserve d'investissement pour	478 424,64 €
- reversement à la collectivité locale de rattachement	0,00 €

Présents	:	21
Votants	:	27
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	27
Pour	:	27
Contre	:	0

25 – 44 BUDGET PRINCIPAL – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024

RAPPORT

Madame le Maire soumet à l'Assemblée le compte de gestion 2024 du budget principal établi par Monsieur le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

MOTION

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, les bordereaux des titres de recettes, Madame le Maire soumet à l'Assemblée le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après avoir examiné ces documents,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 05 juin 2025.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

APPROUVE le compte de gestion du budget principal dressé pour 2024 par Monsieur le Trésorier, qui n'appelle ni observations ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

Présents	:	21
Votants	:	27
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	27
Pour	:	27
Contre	:	0

Arrivée de Madame RUSSO.

25 – 45 BUDGET PRINCIPAL – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

RAPPORT

Conformément aux dispositions de l'article L.2313-1 du C.G.C.T., Madame le Maire présente au Conseil Municipal les informations financières essentielles relatives au compte administratif 2024 ainsi que les annexes réglementaires.

Le compte administratif 2024 de la Ville est arrêté à 22 238 069,32 € de recettes et 18 662 599,95€ en dépenses.

Les sommes exécutées en section de fonctionnement s'élèvent à 16 095 523,46 € de recettes et 13 658 286,25 € de dépenses.

Les recettes perçues aux différents chapitres de la section de fonctionnement sont :

- 58 947,33 € d'atténuations de charges,
- 570 647,68 € de produits de services et du domaine,
- 7 462 297,00 € d'impôts et taxes,
- 4 070 435,26 € de fiscalité locale,
- 2 471 281,47 € de dotations et participations,
- 789 007,14 € d'autres produits de gestion courante,
- 663 216,92 € de produits spécifiques,
- 9 690,66 € d'opérations d'ordre

Les dépenses réalisées aux différents chapitres de la section de fonctionnement sont :

- 4 106 292,95 € de charges à caractère général,
- 6 826 308,75 € de charges de personnel,
- 292 529,00 € d'atténuations de produits,
- 979 725,51 € d'autres charges de gestion courante,
- 21 776,34 € de charges financières,
- 1 105,01 € de charges spécifiques,
- 1 430 548,69 € d'opérations d'ordre

Les sommes exécutées en section d'investissement s'élèvent à 6 142 545,86 € de recettes et 5 004 313,70 € de dépenses.

Les recettes constatées aux différents chapitres de la section d'investissement sont :

- 39 270,00 € de subventions d'investissement,
- 377 018,78 € de dotations, fonds divers et réserves,
- 4 295 708,39 € d'excédents de fonctionnement capitalisés,
- 1 430 548,69 € d'opérations d'ordre

Les dépenses constatées aux différents chapitres de la section d'investissement sont :

- 9 706,54 € d'immobilisation incorporelles,
- 628 581,00 € de subventions d'équipement versées,
- 1 499 279,45 € d'immobilisations corporelles,
- 130 586,25 € de dotations, fonds divers et réserves,
- 2 555 001,58 € d'immobilisation en cours,
- 171 468,22 € de remboursements d'emprunts,
- 9 690,66 € d'opérations d'ordre

MOTION

Madame le Maire, intéressée à l'affaire, quitte la séance pour le vote de ce point et laisse la présidence à Madame Da Costa Colchen.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 05 juin 2025.

APPROUVE le compte administratif 2024 de la Ville

Présents	:	21
Votants	:	26
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	26
Pour	:	26
Contre	:	0

25 – 46 BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

RAPPORT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal

Le compte administratif 2024 de la ville fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 7 203 241,23 €
- un déficit d'investissement cumulé de 3 157 476,23 €

	Montant	
	Excédent	Déficit
POUR MÉMOIRE RESULTAT ANTERIEUR		
- de fonctionnement repris après affectation au 1068	4 766 004,02	
- d'investissement		4 295 708,39
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		
- de fonctionnement	2 437 237,21	
- d'investissement	1 138 232,16	
RESULTAT COMPTABLE CUMULE		
- de fonctionnement	7 203 241,23	
- d'investissement		3 157 476,23
RESTES A REALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
- en dépenses		0,00
- en recettes	0,00	
Solde		0,00
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Le solde des restes à réaliser, positif ou négatif s'ajoute au déficit d'investissement		3 157 476,23
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
- Affectation prioritaire au déficit de fonctionnement (article 002 "Déficit antérieur reporté")		
- Affectation complémentaire en réserve obligatoire à hauteur du besoin de financement de l'investissement (article 1068)	3 157 476,23	
AFFECTATION DU SOLDE RESTANT DE FONCTIONNEMENT		
- également au compte 1068		
- article 002 "Excédent antérieur reporté"	4 045 765,00	

MOTION

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024,
Après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 05 juin 2025.

DECIDE d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2024 :

- Affectation complémentaire en réserve obligatoire à hauteur du besoin de financement de l'investissement (article 1068) de 3 157 476.23 euros,
- Report en fonctionnement (article 002) : 4 045 765,00 euros.

Présents	:	22
Votants	:	28
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	28
Pour	:	28
Contre	:	0

25 – 47 BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE NUMERO 1

RAPPORT

Afin d'intégrer de nouveaux éléments financiers, notamment les résultats de fonctionnement et d'investissement 2024, Madame le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
023	Virement à la section d'investissement	3 498 700,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	4 045 765,00
64111	Rémunérations	180 000,00	70323	Red. occupation domaine public	13 500,00
64131	Rémunérations	180 000,00	73111	Impôts directs locaux	98 000,00
6218	Autre personnel extérieur	50 000,00	748312	DCRTP	-90 740,00
611	Contrats prestations services	29 825,00			
65888	Indemnité résiliation	30 000,00			
739218	Autres reversements fiscalité	98 000,00			
	TOTAL	4 066 525,00		TOTAL	4 066 525,00
Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
001	Résultat d'investissement reporté	3 157 476,23	1068	Affectation	3 157 476,23
202	Frais élaboration, révision PLU	-60 000,00	1641	Emprunt	-4 337 000,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	-5 300,00	021	Virement de la section de fonctionnement	3 498 700,00
21328	Autres bâtiments privés	-15 000,00	10222	FCTVA	50 000,00
21351	Bâtiments publics	-19 450,00	024	Opérations de cession	39 000,00
2138	Autres constructions	-2 000,00			
2152	Installations de voirie	2 300,00			
21534	Réseaux d'électrification	78 000,00			
21578	Autre matériel technique	-24 700,00			
2158	Autres install., matériel tech.	5 200,00			
21828	Autres matériels de transport	-48 000,00			
21848	Mobilier	-2 800,00			
2188	Autres immos corporelles	-32 100,00			
2313	Constructions en cours	-740 650,00			
2315	Installations en cours	115 200,00			
	TOTAL	2 408 176,23		TOTAL	2 408 176,23

MOTION

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 05 juin 2025.

ADOpte la décision modificative.

Présents	:	22
Votants	:	28
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	28
Pour	:	28
Contre	:	0

25 – 48 BUDGET PRINCIPAL – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU BUDGET ANNEXE REGIE DE CHALEUR DE HAGONDANGE

RAPPORT

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 4 juillet 2023 le Conseil Municipal a créé un budget annexe dénommé « Régie de Chaleur de Hagondange ».

Son activité étant un service public industriel et commercial (SPIC), la nomenclature applicable à ce budget relève de la M4 et est par conséquent soumise au principe de l'équilibre financier.

L'article L2224-2 du CGCT interdit aux collectivités de rattachement de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services gérés en SPIC.

Toutefois, le deuxième alinéa prévoit trois dérogations à ce strict principe. Est donc prévue une dérogation dans le cas où le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs. Cette faculté concerne plus particulièrement les investissements de départ.

C'est au vu de cet argument que le budget principal de la commune peut par dérogation participer à l'équilibre du budget annexe RCH.

Il est donc proposé de verser au budget annexe une subvention destinée à financer les dépenses prévues en section d'investissement (tranche 1bis et passage sous les voies SNCF).

MOTION

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2224-2 du CGCT,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 05 juin 2025.

CONSIDERANT la nécessité d'équilibrer le budget annexe de la RCH, notamment sur les investissements de départ,

CONSIDERANT que l'avancement des travaux est lié à l'autorisation administrative et technique de la SNCF de franchissement par fonçage des voies de chemin de fer,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 1 500 000 € pour la section d'investissement du budget annexe,

Les crédits sont inscrits au budget principal 2025,

Présents	:	22	
Votants	:	28	
Abstentions	:	2	(M. LAMM et M. KASPRZAK)
Suffrages exprimés	:	26	
Pour	:	26	
Contre	:	0	

25 – 49 BUDGET ANNEXE RCH – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024

RAPPORT

Madame le Maire soumet à l'Assemblée le compte de gestion 2024 du budget annexe RCH établi par Monsieur le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

MOTION

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, les bordereaux des titres de recettes, Madame le Maire soumet à l'Assemblée le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après avoir examiné ces documents,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 05 juin 2025.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe RCH dressé pour 2024 par Monsieur le Trésorier, qui n'appelle ni observations ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

Présents	:	22
Votants	:	28
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	28
Pour	:	28
Contre	:	0

25 – 50 BUDGET ANNEXE RCH – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

RAPPORT

Conformément aux dispositions de l'article L.2313-1 du C.G.C.T., Madame le Maire présente au Conseil Municipal les informations financières essentielles relatives au compte administratif 2024 ainsi que les annexes réglementaires de la Régie de Chaleur de Hagondange, budget annexe de la Ville.

Le compte administratif 2024 de la Régie de Chaleur présente un total cumulé de 2 190 167,68 € de recettes et 1 173 696,49 € de dépenses.

Les sommes exécutées en section d'exploitation s'élèvent à 187 160,73 € de dépenses et 466 031,84 € de recettes.

Ces dernières sont ainsi décomposées :

Dépenses d'exploitation :

- 187 160,73 € de charges à caractère général

Recettes d'exploitation :

- 418 560,84 € de prestations
- 47 471,00 € d'opération d'ordre de transfert entre sections

Les sommes exécutées en section d'investissement s'élèvent à 986 535,76 € de dépenses et 300 000 € de recettes.

Leur décomposition est la suivante :

Dépenses d'investissement :

- 939 064,76 € de travaux en-cours
- 47 471,00 € d'opération d'ordre de transfert entre sections

Recettes d'investissement :

- 300 000 € de subvention

MOTION

Madame le Maire, intéressée à l'affaire, quitte la séance pour le vote de ce point et laisse la présidence à Madame Da Costa Colchen.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 05 juin 2025.

APPROUVE le compte administratif 2024 de la Régie de Chaleur de Hagondange.

Présents	:	21	
Votants	:	26	
Abstentions	:	2	(M. LAMM et M. KASPRZAK)
Suffrages exprimés	:	24	
Pour	:	24	
Contre	:	0	

25 – 51 BUDGET ANNEXE RCH – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

RAPPORT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal

Le compte administratif 2024 de la Régie de Chaleur de Hagondange fait apparaître :

- Un excédent d'investissement de 737 600,08 €
- Un excédent d'exploitation de 278 871,11 €

	Montant	
	Excédent	Déficit
POUR MÉMOIRE RESULTAT ANTERIEUR		
- de fonctionnement repris après affectation au 1068		
- d'investissement	1 424 135,84	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		
- de fonctionnement	278 871,11	
- d'investissement		686 535,76
RESULTAT COMPTABLE CUMULE		
- de fonctionnement	278 871,11	
- d'investissement	737 600,08	
RESTES A REALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
- en dépenses		
- en recettes		
Solde		
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Le solde des restes à réaliser, positif ou négatif s'ajoute au déficit d'investissement		
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
- Affectation prioritaire au déficit de fonctionnement (article 002 "Déficit antérieur reporté")		
- Affectation complémentaire en réserve obligatoire à hauteur du besoin de financement de l'investissement (article 1068)		
AFFECTATION DU SOLDE RESTANT DE FONCTIONNEMENT		
- également au compte 1068		
- article 002 "Excédent antérieur reporté"	278 871,11	
- article 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté"	737 600,08	

MOTION

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 05 juin 2025.

ADOPTE la décision modificative.

Présents	:	22	
Votants	:	28	
Abstentions	:	2	(M. LAMM et M. KASPRZAK)
Suffrages exprimés	:	26	
Pour	:	26	
Contre	:	0	

25 – 53 VIVEST – OPERATION NUMERO 5213 – 6 RUE SAINT JACQUES – ACQUISITION-AMELIORATION THERMIQUE DE 15 LOGEMENTS COLLECTIFS – GARANTIE D'EMPRUNT

RAPPORT

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal une demande de garantie de prêt au bénéfice de Vivest pour une opération d'acquisition – amélioration thermique de quinze logements collectifs sis 6 rue Saint Jacques à Hagondange (opération numéro 5213).

MOTION

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2305 du Code civil ;

VU le Contrat de Prêt N° 172228 en annexe signé entre : VIVEST SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 05 juin 2025.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

La Ville de Hagondange accorde sa garantie à hauteur de 25,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1.133.722,00 euros souscrit par Vivest auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 172228 constitué de quatre Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la Ville de Hagondange est accordée à hauteur de la somme en principal de 283430,50 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la Ville de Hagondange est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Vivest dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre en recommandé de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville de Hagondange s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Vivest pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Présents	:	22
Votants	:	28
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	28
Pour	:	28
Contre	:	0

25 – 54 PROTOCOLE DE RESILIATION AMIABLE D'UN BAIL COMMERCIAL

RAPPORT

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le litige qui oppose la Ville de Hagondange à la société « JONATHAN TISS », dernier commerce en activité, ayant un bail commercial en cours dans les locaux de la Galerie Voltaire, sis 63 rue de Metz à Hagondange.

Le preneur, Monsieur Serge LALOUM, qui vient aux droits et obligations de son épouse Madame Michelle VACHERET, a assigné la Commune de Hagondange en justice pour non-respect de ses obligations légales de bailleur quant à l'entretien des locaux loués.

Compte-tenu que la Galerie Voltaire est destinée à être démolie, la Ville de Hagondange a fait savoir à Monsieur LALOUM qu'elle n'engagera pas de dépenses pour une remise en état des locaux.

De plus, la Ville de Hagondange a fait part à Monsieur Laloum de son souhait de disposer des locaux loués de manière anticipée, soit avant la fin du bail.

Des discussions se sont établies entre les parties afin de trouver un accord transactionnel.

L'accord intervenu entre les parties a abouti à la rédaction d'un protocole d'accord transactionnel en application des articles 2044 et suivants du Code Civil.

Cet accord confidentiel a pour objet de mettre définitivement fin au litige entre les parties.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer ce protocole d'accord transactionnel.

MOTION

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Civil, notamment les articles 2044 et suivants,

VU le projet de protocole d'accord transactionnel,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 05 juin 2025.

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de mettre fin définitivement au litige qui l'oppose à Monsieur Serge LALOUM,

AUTORISE Madame le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel correspondant et à en exécuter les dispositions.

Présents	:	22	
Votants	:	28	
Abstentions	:	2	(M. LAMM et M. KASPRZAK)
Suffrages exprimés	:	26	
Pour	:	26	
Contre	:	0	

25 – 55 RECOURS A DES BENEVOLES POUR EXERCER DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

RAPPORT

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées pour assurer certaines missions dans différents secteurs d'activités.

C'est pourquoi, elle propose de prévoir le recours à des bénévoles en cas de besoin.

Les bénévoles agissent de façon temporaire et gratuite pour le compte de la collectivité avec laquelle ils n'ont aucun lien direct de subordination.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une délibération permettant d'établir des conventions de bénévolat encadrées dans le temps en cas de besoin.

MOTION

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à avoir recours à des bénévoles en cas de besoin et à signer les conventions correspondantes.

Présents	:	22	
Votants	:	28	
Abstentions	:	1	(Mme MURA)
Suffrages exprimés	:	27	
Pour	:	27	
Contre	:	0	

25 – 56 ENGAGEMENT DE FONCTIONNAIRES DANS LE CADRE D'ACTIVITES ACCESSOIRES POUR DES MISSIONS AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX

RAPPORT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des fonctionnaires peuvent exercer des activités accessoires au sein d'une collectivité territoriale pour des missions sous réserve de l'accord de leur employeur principal.

L'exercice de ces missions fait l'objet d'un arrêté individuel.

Elle propose au conseil municipal de statuer sur la rémunération des fonctionnaires dans le cadre d'activités accessoires.

MOTION

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser le recours à des fonctionnaires dans le cadre d'activités accessoires,

DECIDE de fixer leur rémunération comme suit :

- Grade de professeur d'enseignement artistique au taux horaire de 54,56 € ;
- Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique : taux horaire calculé sur la base de la DCM en date du 23 juin 2021 fixant la rémunération des agents contractuels du conservatoire municipal ;

- Autres grades : rémunération sur le 1er échelon du grade avec le régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées.

Présents	:	22
Votants	:	28
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	28
Pour	:	28
Contre	:	0

25 – 57 ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ALSH – PARTICIPATION MUNICIPALE

RAPPORT

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération en date du 23 juin 2021, a fixé la participation de la Commune pour les enfants domiciliés à Hagondange et qui fréquentent l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, ainsi que les mercredis et samedis éducatifs organisés par le Centre Socioculturel Louis Aragon, comme suit :

- ALSH
 - Inscription à la journée : 4,30 € par enfant
 - Inscription à la demi-journée : 1,70 € par enfant
- Mercredis et samedis éducatifs :
 - Inscription à la journée : 4,30 € par enfant
 - Inscription à la demi-journée : 1,70 € par enfant

Il est proposé de fixer la participation de la Commune à compter du 1^{er} juillet 2025, pour les enfants domiciliés à Hagondange, comme suit :

- ALSH
 - Inscription à la journée : 4,80 € par enfant
 - Inscription à la demi-journée : 2,00 € par enfant
- Mercredis éducatifs
 - Inscription à la journée : 4,80 € par enfant
 - Inscription à la demi-journée : 2,00 € par enfant
- Samedis éducatifs
 - A la demi-journée : 2,00 € par enfant

MOTION

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

VU le Code Générales des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 05 juin 2025.

FIXE la participation de la Commune à compter du 1^{er} juillet 2025, pour les enfants domiciliés à Hagondange, comme suit :

- **ALSH**
 - Inscription à la journée : 4,80 € par enfant
 - Inscription à la demi-journée : 2,00 € par enfant

- **Mercredis éducatifs**
 - Inscription à la journée : 4,80 € par enfant
 - Inscription à la demi-journée : 2,00 € par enfant

- **Samedis éducatifs**
 - A la demi-journée : 2,00 € par enfant

Présents	:	22
Votants	:	28
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	28
Pour	:	28
Contre	:	0

La présente délibération annule et remplace la délibération numéro 25-35 du 30 avril 2025.

25 – 58 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POLE EDUCATION

RAPPORT

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'attribution de subventions.

MOTION

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 05 juin 2025.

DECIDE l'attribution de subventions suivantes :

- **Une subvention de fonctionnement est à verser :**
 - Ecole maternelle Les Lutins de la Cité (2 classes) 153,00 €
Participation au Carnaval 2025
Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

➤ **Une subvention de fonctionnement est à verser :**

- Association des Parents d'Elèves – FCPE - Hagondange 300,00 €
Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

Présents	:	22
Votants	:	28
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	28
Pour	:	28
Contre	:	0

25 – 59 ATTRIBUTION DE SUBVENTION – CCAS

RAPPORT

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention.

MOTION

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 05 juin 2025.

DECIDE l'attribution de la subvention suivante :

➤ **Une subvention de fonctionnement est à verser :**

- **CCAS – Centre Communal d'Action Sociale de Hagondange** 60 000,00 €
Année 2025.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

Présents	:	22
Votants	:	28
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	28
Pour	:	28
Contre	:	0

25 - 60 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – SPORTIVES

RAPPORT

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'attribution de subventions.

MOTION

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 05 juin 2025.

DECIDE l'attribution de subventions suivantes :

➤ **Une subvention de fonctionnement est à verser :**

Saison 2025-2026 - acomptes

○ Comité directeur ESH	13 150,00 €
○ Aïkido	250,00 €
○ Basket	5 200,00 €
○ Billard	2 100,00 €
○ Gymnastique sportive	4 400,00 €
○ Hand-ball	7 400,00 €
○ Judo	2 200,00 €
○ Karaté	700,00 €
○ Pétanque	1 850,00 €
○ Rugby	5 700,00 €
○ Sport pour tous	300,00 €
○ Sport pour tous - course	400,00 €
○ Tennis	4 800,00 €
○ Tennis de table	1 500,00 €
○ Tir	4 200,00 €
○ Tir à l'arc	1 650,00 €
○ Volley	4 200,00 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

➤ **Une subvention de fonctionnement est à verser**

○ ESH Comité directeur	1 239,00 €
-------------------------------	------------

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

➤ **Une subvention de fonctionnement est à verser**

○ ESH Judo	150,00 €
-------------------	----------

Carnaval 2025
Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

➤ **Une subvention de fonctionnement est à verser**

○ ESH Gymnastique	150,00 €
--------------------------	----------

Carnaval 2025
Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

➤ **Une subvention de fonctionnement est à verser**

○ ESH Course à pied	1 000,00 €
----------------------------	------------

Manifestation « La Ballastière » adultes
Dimanche 14 septembre 2025.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

- **ESH Course à pied** 1 000,00 €
 Manifestation « La Ballastière » enfants
 Dimanche 11 octobre 2025.
 Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

➤ **Une subvention de fonctionnement est à verser**

- **FCH – Football Club de Hagondange** 11.000,00 €
 2^{ème} acompte saison 2025 / 2026
 Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

Présents	:	22
Votants	:	28
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	28
Pour	:	28
Contre	:	0

25 – 61 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – CULTURELLES

RAPPORT

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'attribution de subventions.

MOTION

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 05 juin 2025.

DECIDE l'attribution de subventions suivantes :

➤ **Une subvention de fonctionnement est à verser :**

- **L'AVENIR Société de Musique** 2 700,00 €
 Solde des subventions pour l'année 2025.
- **CSFL – Centre de Sauvetage de la Faune en Lorraine** 300.00€
 Total des subventions pour l'année 2025.
- **LPO Moselle – Ligue de Protection des oiseaux** 400.00€
 Total des subventions pour l'année 2025.
- **F comme Femmes** 355.00€
 Total des subventions pour l'année 2025.
- **ADIRP 57 – Association des déportés, Internés, Résistants et Patriotes.** 155.00€
 Total des subventions pour l'année 2025.

- **Amicale Médailles militaires** 180.00€
Total des subventions pour l'année 2025.

- **FNATH - Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicaps** 350.00€
Total des subventions pour l'année 2025.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

Présents	:	22
Votants	:	28
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	28
Pour	:	28
Contre	:	0

25 – 62 ATTRIBUTION DE SUBVENTION – DIVERS

RAPPORT

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'attribution de subvention.

MOTION

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 05 juin 2025.

DECIDE l'attribution de la subvention suivante :

➤ **Une subvention de fonctionnement est à verser :**

- **APMH – Amicale du personnel municipal de Hagondange** 8 237,00 €
Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

Présents	:	22
Votants	:	28
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	28
Pour	:	28
Contre	:	0

La séance est levée à 20H10.

Christophe SERIER

Directeur Général des Services
Secrétaire de Séance



Hagondange, le 16 mai 2025.

Valérie ROMILLY

Maire de Hagondange,
Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Moselle

